

Un nouvel organigramme pour répondre aux enjeux du DPC et conduire la stratégie de l'Agence nationale du DPC

Depuis sa création en 2016, les objectifs pour l'Agence ont été de structurer le dispositif, d'encadrer qualitativement l'offre et de sécuriser le financement du DPC des professionnels libéraux conventionnés.

Au terme de ces 8 années de fonctionnement, les processus d'enregistrement des organismes de DPC et de contrôle qualité des actions sont en place et les enveloppes budgétaires par profession sont garanties jusqu'à fin décembre de chaque année.

En ce début d'année 2024, la Directrice générale, Michèle LENOIR-SALFATI, identifie de nouveaux enjeux :

1. Placer la stratégie de prévention, de pilotage et de gestion des risques au cœur de l'ensemble des décisions et de l'activité.

L'ANDPC s'inscrit dans la mise en œuvre d'une stratégie de contrôle interne dynamique. Le contrôle interne joue un rôle crucial dans la préservation de l'intégrité, la sécurité et la durabilité de nos opérations.

En tant que pilier central de la gouvernance, il vise à assurer la transparence, à minimiser les risques et à optimiser l'efficacité des processus.

Les zones de risques doivent pouvoir être identifiées et analysées pour éclairer et orienter les choix de l'Agence, leur apparition devant être anticipée et si possible, évitée, via un pilotage dynamique et efficient.

En investissant dans le renforcement du contrôle interne, l'Agence démontre son engagement pour la qualité, la fiabilité et la durabilité de ses activités.

2. La constitution d'un pôle de référence pédagogique et médical, qui assurera la mission de conseil auprès de la direction générale et qui apportera l'expertise scientifique, méthodologique et pédagogique nécessaire aux travaux menés avec les CNP, les partenaires institutionnels et les ODPC.

3. Une politique d'ouverture et de transparence auprès des usagers.

L'identification préalable et continue de leurs attentes, permettra de renforcer l'adéquation de l'information et de l'accompagnement qui leur sera destinés, mais

également de développer des modalités de travail collaboratif en valorisant leur savoir expérimentiel.

4. **Le renforcement du positionnement international**, notamment en participant aux travaux et standards internationaux.

Pour y répondre, l'Agence a revu son organisation avec la création de nouvelles directions et missions :

- Une mission « contrôle interne », qui coordonne les processus de maîtrise des risques au sein de l'Agence. Cette mission s'attache à garantir l'intégrité de ses opérations en veillant au respect des procédures et règles internes. Elle œuvre pour identifier, évaluer et atténuer les risques potentiels des processus majeurs, permettant ainsi à la Direction Générale de prendre des décisions informées et prévoyantes. En collaborant étroitement avec chaque service de l'Agence, elle vise à optimiser l'ensemble des processus, cherchant ainsi à accroître l'efficacité opérationnelle et favoriser une culture d'amélioration continue.
- Une mission « expertise », qui assure la mission de conseil et d'expertise médicale auprès de la direction générale. Elle élabore le programme de développement du dispositif, en lien avec le Haut conseil du DPC, dont elle assure le secrétariat, et déploie les activités de veille et de représentation internationales de l'Agence, en participant notamment aux travaux promouvant des standards internationaux de qualité du DPC. Cette mission d'expertise assure également, tous les trois ans, le pilotage méthodologique et opérationnel de la concertation relative aux orientations prioritaires de DPC, en lien avec l'ensemble des parties prenantes.
Enfin, elle est également en charge de la définition et de la mise en œuvre de l'évaluation de l'impact du dispositif.
- Une nouvelle direction, la Direction des relations avec les usagers, de l'accompagnement et de la promotion du DPC, qui assure le pilotage de

la mise en œuvre de la stratégie de la promotion du DPC et de l'accompagnement des différents usagers du dispositif (ODPC, professionnels de santé, instances de contrôle, membres des instances de l'Agence, acteurs institutionnels). Elle est en charge de l'information des acteurs et de la conception et diffusion d'outils et méthodes d'accompagnement sur le dispositif de DPC. Elle coordonne la concertation des acteurs, notamment par la mise en place de comités d'usagers. Elle est également chargée de la définition de la stratégie globale de promotion du DPC auprès des différents acteurs, de la mise à disposition d'une information ciblée par public et de l'élaboration et de la diffusion d'outils d'accompagnement. Enfin, elle assure la communication interne et la diffusion de l'information auprès des personnels de l'Agence.

Un nouveau comité de Direction de l'Agence pour piloter le DPC

Sabine COHEN-HYGOUNENC et Marie-Ange LARREUR : deux nouvelles directrices au sein de l'Agence



Le parcours professionnel de **Sabine COHEN-HYGOUNENC**, nouvelle Directrice des relations avec les usagers, de l'accompagnement et de la promotion du DPC, a été marqué par deux volontés fortes : celle d'assurer la qualité et la sécurité des soins d'une part, et celle d'accompagner et d'informer les publics d'autre part, en s'appuyant notamment sur l'expérience usagers.

Elle a ainsi développé la démarche qualité dans plusieurs cliniques pendant 7 ans avant de rejoindre la sphère publique à l'ANAES devenue HAS où elle a encadré les équipes en charge d'accompagner les procédures de certification des établissements de santé. Convaincue de la nécessité d'accompagner et d'informer les acteurs, elle a créé une unité d'information des établissements de santé sur la certification, puis il lui a été confié la responsabilité d'un nouveau service sur l'information des usagers pour piloter la création du premier site national d'information publique sur la qualité des hôpitaux et cliniques de France : scopesanté.fr, aujourd'hui renommé QualiScope. Arrivée fin 2018 à l'Agence nationale du DPC, elle y a d'abord occupé le poste de responsable du service du développement du DPC, dont une des missions était de

conduire le processus de définition des orientations prioritaires de DPC. En 2021, le service a élargi son périmètre à la promotion du DPC auprès des professionnels et des organismes.

Nommée à la Direction administrative et des ressources, **Marie Ange LARREUR** est juriste spécialisée en droit de la santé.

Après une solide expérience juridique dans le domaine de l'assurance maladie complémentaire, elle entre dans celui de l'assurance maladie obligatoire, en rejoignant en 2005 la CPAM du Val d'Oise, en tant que responsable du service en charge du contrôle de l'activité des professionnels de santé, puis du service Gestion du risque en charge de l'accompagnement des professionnels de santé sur la maîtrise médicalisée des dépenses.

Ce poste en CPAM lui permet d'appréhender les enjeux des relations conventionnelles entre les professionnels de santé libéraux et l'Assurance maladie, et c'est à ce titre qu'elle rejoint en 2011 le département des professionnels de santé de la Direction de l'offre de soins, de la CNAM. Elle y assure la coordination des relations conventionnelles avec les représentants nationaux des auxiliaires médicaux, des sages-femmes et chirurgiens-dentistes, puis en 2017, prend la tête de la cellule en charge de la coordination des négociations conventionnelles avec les représentants des médecins libéraux.

Après dix ans et demi au service des travaux conventionnels avec les représentants des professionnels de santé, elle choisit, en janvier 2022, de rejoindre l'ANDPC, en tant que responsable du service des affaires juridiques et contrôles où elle a été chargée de mettre en place toute la politique de contrôle renforcé de l'Agence



Mouaz RAHMAN au pilotage du contrôle interne



Responsable du contrôle interne au sein de l'Agence depuis plus d'un an, **Mouaz RAHMAN** a pour mission de développer la maîtrise des risques.

Riche d'un parcours dynamique de quelques 12 années dans le domaine du contrôle interne, il a évolué de contrôleur interne à chef de projet, puis consultant senior, et enfin, responsable contrôle interne au sein de diverses structures, principalement dans le secteur banque/assurance.

Sa participation à la mise en place du contrôle interne dans différentes entités lui permet aujourd'hui de comprendre les enjeux et de s'adapter rapidement à son environnement. Guidé par des valeurs telles que l'amélioration continue,

l'efficacité opérationnelle et la réduction des risques, il cherche à œuvrer chaque jour pour aboutir à cette mission.

Sa philosophie est simple : l'amélioration continue est la clé de l'excellence. Il incarne par sa fonction, des valeurs d'ambition, de persévérance et d'innovation, cherchant ainsi à établir des normes qui dépassent les attentes.

Aujourd'hui, l'ANDPC s'inscrit dans ces valeurs et c'est dans ce cadre, que la Direction Générale ainsi que la Mission contrôle interne, s'efforcent et s'efforceront ensemble de renforcer cette dynamique, insufflant une culture d'excellence qui positionne chaque collaborateur en tant que pilier essentiel de la sécurisation des opérations au quotidien mais également, pilier de la réussite de l'Agence dans ses missions.

Le Docteur Jean-Philippe NATALI, Directeur de la qualité du DPC, pour la création et la coordination du nouveau pôle d'expertise, en appui de la direction générale

Riche d'un parcours professionnel qui combine expérience de terrain et conduite de politiques publiques dans les domaines sanitaire et médico-social, le docteur **Jean-Philippe NATALI** est titulaire d'un Diplôme d'Études Spécialisée (DES) de santé publique et médecine sociale (2014) et d'un Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaires (DESC) de gériatrie (2015).

Il exerce à temps partiel comme praticien hospitalier dans une équipe mobile de gériatrie intra-hospitalière de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

Conseiller expert médical sur les politiques de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées de 2016 à 2019 à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Solidarités et de la Santé, le docteur NATALI a participé aux travaux d'élaboration et de suivi de la Stratégie nationale de santé (SNS), du Plan national de santé publique (PNSP) et de la Stratégie de transformation du système de santé (STSS). Il a également travaillé sur la réforme du Grand âge et de l'autonomie. De 2014 à 2016, il a été chargé de mission médico-économique à la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD).

Directeur du développement et de la qualité du DPC au sein de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu depuis novembre 2019, il poursuit son action à la tête de la direction de la qualité et pilote la création et l'animation de la nouvelle mission d'expertise et de conseil médical auprès de la directrice générale.



À propos de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu



L'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), constitué paritairement entre l'État et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM). L'Agence pilote le dispositif de DPC pour l'ensemble des professionnels de santé (hospitaliers, autres salariés et libéraux) en collaboration avec leurs représentants, intervenant au sein d'instances gestionnaires et scientifiques. Dans ce cadre, elle réalise l'enregistrement des organismes de formation souhaitant proposer des actions de DPC, s'assure de la qualité scientifique et pédagogique des actions de DPC proposées, fait la promotion du dispositif et contribue au financement des actions de DPC pour dix professions de santé libérales ou exerçant en centre de santé conventionné (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes) et des médecins des établissements de santé et médico-sociaux.

Les chiffres clé au 4^e trimestre 2022 (31 décembre 2022) :

- 2 671 organismes de DPC enregistrés (+ 2,2 % sur un an)
- 18 830 actions publiées sur le site (+ 20 % sur un an)
- 338 535 comptes créés ou migrés dont 84,2 % éligibles au financement de l'Agence

Contacts et demandes d'information

L'Agence vous donne rendez-vous :

- sur son **site internet** www.agencedpc.fr
- à l'adresse Actudpc@agencedpc.fr pour toute demande d'information.

Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte X (anciennement Twitter) officiel : [@AgenceDPC](https://twitter.com/AgenceDPC)